

[Texte]

This proposed amendment to subsection 33.(2) elevates the question of classification appropriateness to the point where it is the sole determinant in appropriate bargaining unit. It is one and the same. So subsection 33.(2) reads that the board shall establish bargaining units co-extensive with the classes, groups or subgroups established by the occupational plans established by the employer. So although there is a window open to the board not to follow that structure if the board's satisfied that it will not permit satisfactory representation, the words "community of interest" and what the employees have in common with each other are not there in any way, shape or form.

[Traduction]

Toutefois, l'amendement proposé au paragraphe 33.(2) fait du mode de classification le seul facteur déterminant dans l'établissement d'une unité de négociation apte à négocier. C'est ni plus ni moins la même chose. Le paragraphe 33.(2) stipule donc que la commission est tenue de définir des unités correspondant aux classes, groupes ou sous-groupes fixés dans les groupes professionnels établis par l'employeur. Bien que la commission puisse adopter une structure différente si ses membres ne sont pas convaincus que la structure prévue offre une représentation satisfaisante, il n'est nulle part fait mention de l'expression «communauté-d'intérêt», ni de ce que les employés ont en commun les uns avec les autres.

• 2020

In most labour statutes, the code is an example, determination of an appropriate bargaining unit structure is a matter the labour board deals with based on its expertise and its understanding of the particular employer.

Dans la plupart des lois sur le travail, le code en est un exemple, c'est en se fondant sur leurs compétences et leur connaissance d'un employeur particulier que les membres de la commission déterminent la structure appropriée d'une unité de négociation.

Ms Langan: When Mr. Edwards came before the committee, he suggested that deployment need not be covered by the merit principle. I guess I want to ask you a couple of things. What has the Federal Court of Canada said about that, about deployment vis-à-vis transfers? You did talk about it to some extent, but I'm probably asking you to be subjective and tell us what you think they'll say about this.

Mme Langan: Lorsque M. Edwards a témoigné, il a laissé entendre qu'il n'était pas nécessaire que les mutations soient assujetties au principe du mérite. J'aimerais donc vous poser quelques questions. Qu'a dit la Cour fédérale du Canada au sujet des mutations? Vous en avez parlé longuement, mais j'aimerais probablement que vous faissiez preuve de subjectivité et que vous nous prédisiez ce que la cour dira maintenant à ce sujet.

I'm really having trouble wondering why this should even be coming before Parliament in its present form, because it seems to me everything I've heard. . . The only thing I heard that suggested to me there was no problem with deployment was APEC's presentation today, where they felt offended that they were being portrayed as arbitrary, capricious, lacking integrity, etc., and said there are 7,565 lateral appointments with only six requests for an opinion. So in their view there was really no reason for us to be concerned about deployment.

J'ai du mal à comprendre pourquoi on présente cette modification au Parlement dans sa forme actuelle, car tout ce que j'ai entendu dire. . . Les seuls à prétendre que les mutations ne présentent aucun problème, ce sont les membres de l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada, que nous avons entendus aujourd'hui et qui nous ont dit se sentir offensés d'être perçus comme arbitraires, capricieux, sans intégrité, etc., et qui nous ont dit que sur 7,565 mutations latérales, il n'y avait eu que six demandes d'opinion à la commission. À leur avis, donc, nous n'avons pas lieu de nous préoccuper de ces dispositions sur les mutations.

What I'm asking you for. . . You've covered it very well and very thoroughly, but the more I hear, the more alarmed I am to see this really be a major part of this bill.

J'aimerais donc que vous me disiez. . . Vous avez examiné la question d'une façon très approfondie, très détaillée. Mais plus il est question des mutations, plus je m'inquiète de constater que cet aspect constitue vraiment une partie très importante de ce projet de loi.

Ms MacLean: Well I think we could say what will the Federal Court say. What the Federal Court has said in the past is that when deployments didn't exist as a concept, you couldn't just deploy people—i.e., basically appoint them to level and then move them around to various positions. You appointed them to a position, so that it had to be a lateral transfer. That of course had to be subject to the scrutiny. What you're essentially assuring, if this bill goes through in its present form, is that this possibility for scrutiny will not be there.

Me MacLean: Je pense que nous pouvons prédire ce que dira la Cour fédérale. En effet, celle-ci a déclaré par le passé, avant que n'existe cette nouvelle notion de mutation, qu'on ne pouvait pas tout simplement affecter un fonctionnaire. . . essentiellement le nommer à un niveau pour ensuite l'affecter à divers postes. Il fallait nommer le fonctionnaire à un poste, et il fallait donc qu'il s'agisse d'une mutation latérale, assujettie à un examen minutieux. Si ce projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, vous éliminez essentiellement tout examen minutieux.

If APEC said today there were hardly any requests for opinions, and therefore why should anyone be concerned about that, I'd turn that on its ear really and say that means certainly that in the vast majority of cases employees were

Si l'APCFPC vous a dit aujourd'hui qu'on ne recevait presque aucune demande d'opinion, et donc qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de la situation, j'aimerais rétorquer que cela signifie que dans la grande majorité des cas, les